

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02804
Numéro SIREN : 844 542 175
Nom ou dénomination : OBJECTIF HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2019 sous le numéro de dépôt 1090

OBJECTIF HABITAT

SAS au capital social de 1.000 Euros
56 Boulevard Courcerin lot n°13
77183 Croissy Beaubourg
RCS Meaux B 844 542 175

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 07 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
le 07 janvier 2019 à 12 heures 00,

Les associés de la société OBJECTIF HABITAT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance au siège social de la société situé 56 Boulevard Courcerin - lot n°13 - 77183 Croissy Beaubourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul SQUAZZAVENTRE, Président associé.

Monsieur Julien SQUAZZAVENTRE est désigné comme secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social. En conséquence, le quorum étant requis par la loi, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président, nomination d'un nouveau Président ;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- Le rapport de la Présidence ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Il précise que tous les documents prescrits par les textes et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

Lecture est donnée ensuite du rapport de la Présidence

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de la lettre de démission du Président, Monsieur Paul SQUAZZAVENTRE, désigne en qualité de Présidente :

Madame Sylvie DELORY
Demeurant : 6 allée d'Arbois – 77330 Ozoir La Ferrière
De nationalité : Française
Née le 18 avril 1969 à Paris

La Présidente est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.
La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de La Société dans les limites de l'objet social.
Dans ses rapports entre associés, la Présidente agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Sylvie DELORY a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Présidente de la Société OBJECTIF HABITAT et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que Madame Sylvie DELORY ne percevra pas de rémunération pour sa fonction de Présidente.

Elle pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

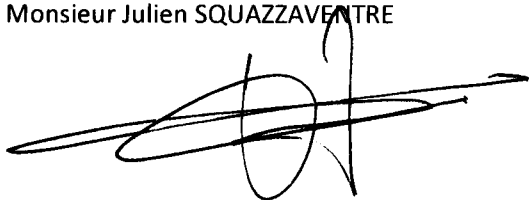
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Présidente ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

Le Président
Monsieur Paul SQUAZZAVENTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

Le secrétaire
Monsieur Julien SQUAZZAVENTRE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke that loops back and ends in a vertical stroke.